

Zeitschrift:	Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie = Swiss journal of sociology
Herausgeber:	Schweizerische Gesellschaft für Soziologie
Band:	37 (2011)
Heft:	3
Artikel:	Egalité des sexes et régulation institutionnelle de l'altérité racisée : une analyse psychosociale des attitudes politiques envers les musulmans en Suisse
Autor:	Gianettini, Lavinia
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-814175

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Egalité des sexes et régulation institutionnelle de l'altérité racisée : une analyse psychosociale des attitudes politiques envers les musulmans en Suisse

Lavinia Gianettoni*

1 Introduction

Cet article analyse dans quelle mesure le racisme et le sexismе structurent les attitudes politiques des citoyens suisses envers les musulmans¹. L'exemple suisse le plus récent illustrant la pertinence d'analyser aussi bien le rôle du racisme que celui du sexismе dans les attitudes envers les musulmans est la votation sur l'interdiction de construire de nouveaux minarets en Suisse. En effet, l'initiative soumise au vote populaire a été défendue, entre autres, au nom des droits des femmes, droits qui seraient menacés par le patriarcat islamiste symbolisé par les minarets. Au niveau du discours, cette interdiction était ainsi une manière de réguler non seulement les rapports entre les Suisses (pensés comme chrétiens) et l'Autre musulman, mais également les rapports entre femmes et hommes.

Mais qu'en est-il au niveau de la pensée profane? Quel impact le racisme et le sexismе ont-ils sur les attitudes politiques des citoyens suisses à l'égard des musulmans? Comment la régulation des rapports sociaux de sexe souhaitée par les citoyens influence-t-elle leurs attitudes à l'égard de l'Autre musulman? Femmes et hommes, croyants et non croyants, se positionnent-ils différemment sur ces questions et pour quelles raisons?

Pour développer nos hypothèses, qui seront testées au moyen de l'enquête suisse MosaiCH 2009, nous allons nous appuyer sur les travaux portant sur le racisme développés en psychologie sociale et en sociologie ainsi que sur la théorie des représentations sociales qui fournit un cadre pour l'analyse de la pensée profane. Nous allons également nous référer à la sociologie du genre et plus précisément aux théories du féminisme postcolonial qui constituent un complément nécessaire aux théories sur le racisme pour analyser l'imbrication des rapports sociaux hiérarchiques. Tout d'abord, nous décrivons succinctement le contexte suisse concernant le rapport aux musulmans.

* Unité de recherche «Methodology, Inequalities, and Social Change» (MISC), Faculté des Sciences Sociales et Politiques, Université de Lausanne.

1 Par les termes «musulmans» et «Autre musulman» nous entendons une catégorie sociale profane incluant non seulement les personnes de religion musulmane mais également celles qui sont associées à cette religion en raison de leurs origines. Nous emploierons le terme «communautés musulmanes» pour nous référer au groupe (hétérogène) de personnes de religion musulmane.

2 Le contexte suisse

2.1 Les communautés musulmanes de Suisse et le racisme antimusulman

Bien que les communautés musulmanes ne représentent que 4% de la population résidant en Suisse, elles sont de plus en plus au centre des débats politiques. Depuis le 11 septembre 2001 au niveau international, et plus particulièrement pour ce qui concerne la Suisse depuis les votations de 2004 sur la naturalisation facilitée des étrangers de deuxième et troisième génération, les campagnes politiques et les débats publics ciblent prioritairement cette catégorie sociale. La présence musulmane est ainsi devenue peu à peu une question politique centrale (Gianni, 2005; Commission fédérale contre le racisme, 2006), exacerbée depuis 2008 avec le lancement de l'initiative visant à interdire la construction de minarets. Dans cette récente campagne lancée par le comité d'Egerkingen, composé par des membres de l'UDC (Union Démocratique du Centre, parti de droite nationaliste représenté au conseil fédéral) et de l'UDF (Union Démocratique Fédérale, parti chrétien conservateur), les minarets étaient davantage «une cible symbolique permettant de réaffirmer la supériorité et la non-négociabilité des valeurs suisses, qu'un véritable enjeu problématique qu'il s'agit de résoudre politiquement et légalement» (Gianni, 2009, 16). En filigrane de cette campagne, c'est une supposée incompatibilité entre la démocratie suisse et l'Islam qui a été mise en avant. A l'exception de l'UDC, tous les principaux partis politiques suisses se sont exprimés contre cette initiative, considérant que celle-ci stigmatisait la catégorie sociale «musulmans». Cependant l'interdiction des minarets a été acceptée en votation populaire en novembre 2009. Cela est un révélateur du fait que les musulmans sont devenus depuis quelques années une des catégories sociales les plus stigmatisées et rejetées de Suisse (Stolz, 2005). Conformément au terme proposé par la Commission fédérale contre le racisme (2006), nous nous référerons au rejet des musulmans et à l'animosité à leur égard avec le terme de racisme antimusulman.

2.2 L'égalité des sexes : une valeur suisse à défendre ?

La défense des valeurs suisses était au cœur des arguments favorables à l'interdiction des minarets en Suisse. Or, parmi ces valeurs qu'il s'agissait de défendre, l'égalité des sexes a occupé une place importante. Par exemple, l'affiche de propagande² présentait une femme couverte d'une burqa, cherchant ainsi à faire passer un message politique laissant sous-entendre que la présence des musulmans en Suisse constituerait une menace pour les droits des femmes. Par association, les minarets ont été présentés par les partisans de l'initiative comme le symbole d'un patriarcat qui n'existerait que chez l'Autre racisé. Ce dernier – en l'occurrence le musulman, souvent pensé au masculin, lequel reste le référent dans la pensée raciste (Delphy, 2006) – est jugé comme

2 L'affiche est visible sur le site du comité d'initiative à l'adresse suivante : <http://www.minarets.ch>.

rétrograde et violent envers les femmes. Jasmin Hutter, conseillère nationale UDC (canton de Saint-Gall), déclara par exemple à la presse le 8 juillet 2008 qu'« Aucune femme de Suisse ne peut tolérer la manière dont les hommes musulmans traitent leurs femmes. C'est le règne de l'oppression, c'est l'absence totale de droits » (Hutter, 2008). Oskar Freysinger, conseiller national UDC (canton du Valais), déclara pour sa part que «(...) nous pensons que le minaret est le symbole d'une revendication de pouvoir qui, au nom d'une pseudo-liberté religieuse, conteste des droits fondamentaux comme l'égalité des sexes devant la loi, par exemple» (Hofstein, 2009).

Cependant, si l'utilisation des arguments relatifs à l'égalité des sexes a été évidente dans la campagne menée par l'UDC, il importe de rappeler que la mise en avant des questions de genre dans les débats sur l'immigration, en particulier sur l'intégration, ne date pas de cette campagne et prend place dans un cercle plus large. Ainsi, en 2008, l'Office Fédéral des migrations publiait un Guide d'application de la convention d'intégration (prévue par la nouvelle Loi sur les Etrangers – LEtr) (OFM, 2008) où il était spécifié que les cantons doivent veiller à mettre sur pied des cours destinés à familiariser les immigrés «avec la Suisse, ses particularités et ses coutumes, de même qu'avec les normes en vigueur, les droits et les devoirs de ses citoyens, *son principe d'égalité entre hommes et femmes, son système de santé, etc.*» (voir l'analyse proposée par Gianettoni et Roux, 2010). Relevons enfin que dans cette perception de l'Autre musulman comme représentant une menace envers l'égalité des sexes, s'inscrivent actuellement plusieurs propositions politiques: interdiction de la burqa (Christophe Darbellay au nom du Parti Démocrate Chrétien), interdiction du voile dans les écoles (groupes UDC au Grand Conseil de Neuchâtel et de Vaud), etc. Autrement dit, dans les débats politiques actuels la question de la régulation des rapports sociaux entre Suisses et étrangers ou musulmans s'articule avec celle de la régulation des rapports sociaux de sexe.

Le débat suisse sur les minarets et la place des femmes dans la société s'inscrit dans un contexte européen où les musulmans sont de plus en plus souvent ciblés comme constituant une menace potentielle envers l'égalité des sexes. En France, par exemple, a été promulguée une loi en 2004 interdisant le port du voile aux élèves dans les écoles. La légitimité de cette mesure a été largement débattue, y compris au sein des mouvements féministes: si pour certaines l'interdiction du port du voile dans les écoles représente une manière de lutter contre un symbole de la domination patriarcale et peut ainsi être considérée comme féministe (Fourest et Venner, 2003), pour d'autres cette interdiction relève avant tout du racisme, puisqu'elle stigmatise une catégorie sociale bien précise, et est sexiste puisqu'elle punit les filles qui ne s'y conforment pas par l'exclusion de l'école (Delphy, 2006; Roux et al., 2006).

3 Imbrication des rapports sociaux de sexe et de race: une analyse postcoloniale

3.1 Rapports sociaux de race et racisme

La nation, la culture, la religion ou l'ethnie sont tous des critères de catégorisation qui sous-tendent ce que nous définissons comme des rapports sociaux de race³. Ces rapports sociaux n'opposent donc pas uniquement des groupes dominants et dominés explicitement racisés (les blancs et les noirs par exemple), mais aussi les immigrants et les nationaux dans les états nation occidentaux (Suisse et étrangers par exemple), ou les religions minoritaires et les religions dominantes (par exemple personnes de religion chrétienne et musulmane en Suisse). Dans cette ligne et en suivant les travaux de Guillaumin (1972), nous définissons le racisme comme le système institutionnel et idéologique qui prescrit les rapports sociaux de race et légitime la domination de certains groupes sur d'autres, définis par des critères tels que l'ethnicité, la nationalité ou la religion. A noter que dans le monde occidental, la religion musulmane est devenue depuis une décennie le marqueur par excellence de l'altérité racisée, davantage encore que les origines nationales (Belhoul, 2009).

En psychologie sociale, il a été montré que le racisme peut prendre une forme voilée ou flagrante (Pettigrew et Meertens, 1993). Le racisme flagrant se traduit par une attitude de rejet explicite de la personne étrangère, par le refus d'entretenir des relations de proximité avec elle, et par l'idée que les ressources (p.ex. les emplois) des nationaux et des étrangers sont en concurrence, dans un rapport d'interdépendance négative. Pour sa part, le racisme voilé ou moderne se réfère à une attitude qui cherche à défendre les valeurs traditionnelles, qui exagère les différences culturelles et hésite à attribuer des qualificatifs positifs aux étrangers. Ce mécanisme de mise en altérité puis d'essentialisation et d'assignation à la différence ainsi produite a été également étudié et décrit par plusieurs sociologues (Guillaumin, 1972; Balibar et Wallerstein, 1990; Guénif-Souilamas, 2000; Delphy, 2008). Cependant, comme nous le verrons plus loin, ces travaux classiques sur le racisme sont lacunaires pour comprendre la manière dont le musulman est construit dans notre société; l'intégration d'une perspective de genre est nécessaire car la régulation des rapports sociaux de sexe intervient pour fournir un contenu central au racisme voilé (Roux et al., 2007).

3.2 Rapports sociaux de sexe et sexismes

La régulation des rapports sociaux de sexe se réfère à la manière dont les gens conçoivent les rapports entre hommes et femmes et s'approprient ou transforment

3 Dans notre acceptation, la notion de «race» est bien entendu à concevoir comme une construction sociale et non comme une donnée biologique. Elle englobe aussi bien l'origine nationale, l'appartenance ethnique, la culture et la religion que la couleur de la peau: ce sont tous des critères sociaux arbitraires mobilisés pour classer les individus dans des groupes sociaux hiérarchisés (Delphy, 2008).

les normes de genre (la division sexuelle du travail par exemple). Elle se matérialise par des attitudes telles que le sexismme ou le féminisme. De manière analogue au racisme, nous définissons le sexismme comme le système institutionnel et idéologique qui prescrit une division par sexe, attribue des rôles différenciés aux hommes et aux femmes et les hiérarchise (Delphy, 2001). Comme pour le racisme, les recherches en psychologie sociale identifient deux formes de sexismme (Swim et al., 1995): l'une, qualifiée de moderne se manifeste par un déni des inégalités de genre qui continuent de structurer la société, et par l'opposition aux mesures de discrimination positive visant à corriger ces inégalités (par ex. des mesures pour la parité en politique ou pour favoriser l'accès des femmes à des postes à responsabilité dans les entreprises). Le sexismme dit traditionnel, par contre, se caractérise par une adhésion affichée aux rôles traditionnels de genre et aux stéréotypes négatifs envers les femmes.

3.3 Imbrication du racisme et du sexismme

En analysant la manière dont les rapports sociaux de sexe et de race s'alimentent mutuellement, et comment l'articulation de ces systèmes hiérarchiques s'inscrit dans les rapports entre Occident et Orient, les théories du féminisme postcolonial ont favorisé un renouveau à la fois des théories féministes et des théories sur le racisme (Nader, 1989; Cahiers du CEDREF, 2006; Clancy-Smith, 2006; Haase-Dubosc et Lal, 2006).

En intégrant la perspective de genre aux travaux de Said (1980), qui a analysé la manière dont l'Occident se pose comme modèle de développement pour le reste de la planète, Nader (1989) a montré que parmi les indicateurs du degré de développement propre à la vision néocoloniale de l'Autre figure l'égalité des sexes. Cette dernière devient ainsi le marqueur d'une supériorité raciste et postcoloniale qui ferait de l'Occident un modèle de développement, en opposition à un Islam décrit comme arriéré (Volpp, 2006). Les femmes musulmanes sont pensées comme passives, soumises et victimes de «leurs hommes», et donc incapables de s'émanciper par elles-mêmes, sans l'influence d'un modèle occidental présumé supérieur. Selon cette vision néo-coloniale et ethnocentrique, le féminisme serait une spécificité occidentale incompatible avec l'Islam. Le faux-universalisme du féminisme occidental a été dénoncé, notamment en France, par plusieurs filles voilées ainsi que par les membres de mouvements tels que «les indigènes de la république» (Benelli et al., 2006).

Bien que les inégalités entre les sexes soient toujours une réalité en Suisse (OFS, 2008) comme dans le reste du monde occidental, le simple fait de poser le principe d'égalité des sexes comme caractéristique des démocraties occidentales permet de le considérer comme acquis indépendamment de sa réelle application, et permet aussi d'attribuer le sexismme à l'Autre racisé (Roux et al., 2007; Gianettoni et Roux, 2010). Le sexismme qui structure la Suisse ne serait pas vraiment du sexismme si on le compare avec le «sexismme extraordinaire» de l'Autre (Delphy, 2006). Le sexismme de

l’Autre peut être défini d’extraordinaire dès lors qu’il est considéré comme spécifique et bien plus grave que le «sexisme ordinaire». Ce processus d’«ethnicisation du sexe» (Roux et al., 2007) s’inscrit dans des logiques à la fois racistes et sexistes. En effet, d’une part, les personnes d’origine étrangère sont construites à travers ce processus comme différentes des personnes natives : la domination des hommes et la soumission des femmes deviennent des traits spécifiques de leur culture, qu’elles importeraient dans les pays d’immigration. Comme nous l’avons développé auparavant, ce mécanisme de mise en altérité puis d’essentialisation et d’assignation à la différence ainsi produite relève du racisme. D’autre part, en faisant du sexe la caractéristique d’une culture particulière, importée (étrangère), on évacue le fait que la société suisse dans son ensemble (ses institutions, ses citoyens) est elle aussi structurée par des rapports sociaux de sexe inégalitaires : la socialisation différentielle des sexes à l’école, le non-partage du travail domestique, les inégalités de salaires entre femmes et hommes, pour ne citer que ces exemples, forment la trame du sexe quotidien et ordinaire en Suisse (OFS, 2008). Or, ce dernier se trouve invisibilisé par la comparaison établie avec le sexe «extraordinaire» qui serait propre à la culture étrangère (Roux et al., 2007; Gianettoni et Roux, 2010). Ce déni des inégalités de genre fait partie de ce qui a été défini comme du sexe moderne (Swim et al., 1995). Cette forme de sexe, bien que peu visible, contribue tout aussi activement que le sexe traditionnel à la légitimation du système patriarcal.

Comme avancé plus haut, les musulmans de Suisse ont été particulièrement touchés par des discours leur attribuant un sexe extraordinaire. Ceux-ci s’inscrivent dans la continuité d’autres débats européens, notamment ceux qui ont eu lieu en France autour de l’interdiction du voile, très médiatisés en Suisse romande (voir à ce sujet le numéro thématique de *Nouvelles Questions Féministes* (Benelli et al., 2006)) ou les débats plus récents, dans différentes Pays du vieux continent, autour de l’interdiction de la burqa dans les espaces publics. Si les partis de droite nationaliste sont unanimement favorables à ces interdictions, les féministes, tout comme les partis de gauche, sont par contre souvent divisés sur la question (Roux et al., 2006). Ainsi, par exemple, plusieurs féministes ont défendu l’interdiction du port du voile dans les écoles françaises au nom de la lutte contre un patriarcat symbolisé par le voile (voir par exemple Fourest et Venner, 2003) alors que d’autres ont lutté contre cette mesure au nom de l’anti-racisme, mais également du féminisme (voir par exemple Delphy, 2006).

Mais qu’en est-il du point de vue des citoyens suisses? Lorsqu’ils prennent position sur des politiques telles que l’interdiction des minarets ou du voile le font-ils pour défendre les droits des femmes ou s’agit-il d’une position raciste? Quel est l’impact des régulations souhaitées des rapports sociaux de sexe et de race sur les attitudes politiques envers les musulmans?

4 Représentations sociales relatives aux rapports sociaux de sexe et de race et attitudes politiques envers les musulmans

4.1 La théorie des représentations sociales

Afin de comprendre les fondements des attitudes politiques profanes, nous adoptons l'approche des représentations sociales qui rend compte des processus psychosociaux par lesquels les gens se familiarisent avec des objets politiques relativement abstraits et leur donnent du sens (Doise, 1986; Moscovici, 1988; Clémence, 2001; Staerklé et al., 2007). Selon cette approche, les attitudes politiques profanes se développent et se transforment lors des interactions quotidiennes et en fonction des différentes appartenances groupales des individus (sexe, nationalité, religion, etc.). Ces groupes constituent les *variables d'ancre* des prises de position politiques. Néanmoins, ces prises de position ne sont pas uniquement façonnées par les statuts objectifs des personnes (par exemple le fait d'être homme ou femme, Suisse ou étranger), mais aussi par la façon dont les gens appréhendent la structure sociale et la place qu'ils y occupent (Clémence, 2001). Ainsi, les croyances, valeurs, idéologies, constituent les *principes organisateurs* des prises de position politiques qui médiatisent le lien entre ancrage dans différents groupes d'appartenance et positionnement politique.

Nous avançons comme hypothèse générale que les attitudes politiques envers les musulmans sont ancrées dans les appartenances de sexe, de nationalité et de religion des citoyens et que les régulations souhaitées des rapports sociaux de sexe et de race constituent les principes organisateurs potentiels de ces attitudes. En Suisse, comme dans le reste du monde occidental, les recherches s'attelant à analyser l'interaction des logiques racistes et sexistes dans les attitudes politiques à l'égard de groupes minoritaires sont encore peu nombreuses et plutôt récentes. Plusieurs analyses théoriques ont été proposées dans différents pays (pour la France voir Delphy, 2006 ; pour l'Australie voir Ho, 2007 ; pour l'Angleterre voir Afshar, 2008), mais peu de travaux empiriques ont été réalisés jusqu'à présent. Nous proposons ci-dessous un bref tour d'horizon des études empiriques qui ont été effectuées en Suisse sur des questions proches et qui nous permettront d'affiner notre hypothèse générale.

4.2 Travaux réalisés en Suisse

Une recherche menée par Staerklé, Delay, Gianettoni et Roux (2007) sur un échantillon représentatif de quatre villes suisses (Lausanne, Neuchâtel, Berne et St-Gall) a analysé les fondements du soutien de droits pour différentes groupes dominés, dont les femmes et les étrangers. Leurs résultats ont montré que les personnes qui occupent des positions défavorisées dans les rapports sociaux de sexe et de nationalité soutiennent davantage les droits des femmes, des étrangers et des pauvres que les personnes occupant des positions privilégiées dans ces mêmes rapports sociaux. Les personnes qui s'identifient fortement à la nation (Suisse) sont particulièrement opposées aux droits des minorités. De plus, il est apparu que la reconnaissance

des inégalités de genre renforce le soutien aux droits des étrangers, de même que l'acceptation de la diversité sociale favorise un soutien aux droits des femmes. Autrement dit, racisme et sexismes s'articulent pour déterminer le soutien aux droits de différentes minorités.

Les travaux de Stolz (2005), basés sur un échantillon représentatif de la ville de Zürich, ont porté plus précisément sur les attitudes xénophobes avec des questions spécifiques relatives aux musulmans de Suisse, aux Arabes et aux Turcs (leur religion majoritaire étant l'Islam). Cette recherche a montré que l'islamophobie est partie intégrante du phénomène plus large de xénophobie. Elle a également mis en lumière que les musulmans sont particulièrement victimes de rejet par rapport à d'autres groupes d'immigrés. Les résultats ne révèlent aucun impact du sexe des répondants ou de leur religion sur les attitudes islamophobes.

Enfin, des recherches exploratoires, portant plus directement sur les questions qui nous intéressent ici, ont été menées auprès d'échantillons non représentatifs de Suisses romands (Roux et al., 2006; Gianettoni et Roux, 2010). Dans le cadre de ces études il a été montré que le soutien à l'interdiction du voile dans les écoles est sous-tendu par des attitudes racistes et non pas par des attitudes féministes (Roux et al., 2006). Il a également été montré que le biais visant à attribuer un sexism extraordinaire à l'Autre racisé et à minimiser le sexism ordinaire qui a cours en Suisse n'est évité que par les personnes, femmes et hommes, qui se positionnent de façon à la fois féministe et antiraciste (Gianettoni et Roux, 2010). Ces travaux nous permettent de préciser les hypothèses liées aux principes organisateurs (présentées ci-dessous). Ils n'ont en revanche pas analysé de manière systématique les effets d'ancrage liés au sexe et à l'appartenance religieuse.

L'un des objectifs de la recherche présentée dans cet article est d'analyser les effets d'ancrage, notamment en ce qui concerne l'appartenance religieuse et le sexe. En effet, une question centrale dans les débats politiques est de savoir si les mesures politiques limitant les droits des musulmans au nom de l'égalité des sexes sont soutenues davantage par les femmes que par les hommes. A ce sujet, le résultat de la votation anti-minarets fut directement attribué aux femmes par une majorité de politiciens relayés par les médias. Celles-ci auraient voulu défendre les acquis féministes. Les analyses Vox (2010) ont cependant montré que cela ne fut nullement le cas: les femmes de gauche ont au contraire été un groupe fortement opposé à l'interdiction des minarets (seulement 16% d'entre elles l'ont approuvée).

Notre deuxième objectif est de vérifier la validité des résultats obtenus par Roux et collaboratrices (2006) avec un échantillon représentatif de la Suisse. Enfin, notre troisième objectif est de comparer les principes organisateurs des prises de positions sur des problématiques touchant aux femmes musulmanes avec ceux relatifs aux droits des femmes en général et aux droits des étrangers.

5 Hypothèses

Le soutien à des politiques proposées au nom des droits des femmes et aboutissant à la restriction des droits des musulmans, comme par exemple l'interdiction du port du voile, devraient être sous-tendues par des principes organisateurs comparables à ceux structurant les positionnements vis-à-vis de l'Autre racisé en général (par exemple le droit de vote pour les étrangers) et non par ceux structurant les droits des femmes (par exemple le droit à des crèches gratuites). Nous avançons plus précisément que les attitudes politiques envers les musulmans, tout comme les attitudes politiques à l'égard des étrangers, sont organisées avant tout par des positionnements racistes et non par des positionnements (anti)sexistes. Par contre, les attitudes politiques à l'égard des femmes en général devraient prioritairement être structurées par des positionnements (anti)sexistes.

Au niveau des variables d'ancrages, nous nous attendons de manière générale à ce que les personnes appartenant à des groupes dominants et fortement identifiées à ces appartenances dominantes soient plus favorables à des mesures visant à restreindre les droits des minorités. Nous allons explorer plus précisément les effets des variables «sexe» et «religion» sur la restriction des droits des musulmans au nom des droits des femmes.

6 Méthode : le questionnaire

Afin d'atteindre nos objectifs et de tester nos hypothèses, nous avons effectué des analyses secondaires des données MosaiCH 2009 qui ont été récoltées durant l'année 2009 auprès d'un échantillon représentatif de la Suisse. Cet échantillon était composé de 1229 personnes âgées de plus de 18 ans. Le questionnaire de base, passé en face à face, a été complété par un questionnaire papier envoyé dans un deuxième temps aux participants à l'enquête principale, incluant des questions développées par notre équipe de recherche. 64.8% des participants à l'enquête en face à face ont répondu au questionnaire papier. Dans cet échantillon, nous avons sélectionné les répondants occupant une position dominante dans les rapports sociaux de race, c'est à dire les répondants ayant la nationalité suisse et de religion chrétienne ou se déclarant athées ($N = 599$). Au total 515 personnes ont répondu à toutes les questions analysées dans le cadre de cet article.

6.1 Variables dépendantes

Un item proposé par notre équipe de recherche et inspiré des travaux de Roux et collaboratrices (2006) constitue notre variable dépendante principale. Il vise à mesurer le positionnement des Suisses vis-à-vis de *l'interdiction du foulard islamique*: «Il faudrait une nouvelle loi qui interdit de porter le voile dans les écoles publiques,

dans le but de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes» (1 = tout à fait d'accord, 5 = tout à fait en désaccord). Plus le score est élevé, plus les répondants s'opposent à l'interdiction du voile.

Un deuxième item élaboré par nos soins mesure les attitudes des Suisses envers les *droits des femmes en général*: «Il faudrait une nouvelle loi qui garantisse la gratuité des crèches et des garderies pour que les femmes puissent s'investir davantage dans leur activité professionnelle» (1 = tout à fait d'accord, 5 = tout à fait en désaccord). Plus le score est élevé plus les répondants s'opposent aux droits des femmes.

Enfin, un dernier item repris de l'étude de Staerklé et collaborateurs (2007) mesure les attitudes politiques à l'égard des *droits des étrangers*: «Il faudrait une nouvelle loi qui accorde le droit de vote au niveau communal, et ceci dans toutes les communes, aux personnes étrangères établies depuis au moins 10 ans en Suisse» (1 = tout à fait d'accord, 5 = tout à fait en désaccord). Plus le score est élevé, plus les répondants s'opposent aux droits des étrangers.

6.2 Principes organisateurs : régulation des rapports sociaux de sexe

Une question proposée par notre équipe permet de cerner un des aspects du sexisme moderne (Swim et al., 1995), le *déni des inégalités entre les sexes*: «Dans quelle mesure considérez-vous qu'en Suisse il existe des inégalités entre hommes et femmes» (1 = inégalités très sérieuses, 4 = pas d'inégalités). Plus le score est élevé, plus les répondants dénient les inégalités entre les sexes et adhèrent ainsi au sexisme moderne (Swim et al., 1995).

Un item relevant de la dimension du sexisme traditionnel (Swim et al., 1995) mesure l'*adhésion aux rôles sexués*: «Le rôle du mari est de gagner de l'argent, celui de l'épouse de s'occuper du ménage et de la famille» (1 = tout à fait d'accord, 6 = tous à fait en désaccord). Nous avons recodé l'item (inversé) de sorte que plus le score est élevé, plus les répondants adhèrent aux rôles sexués traditionnels.

6.3 Principes organisateurs : régulation des rapports sociaux de race⁴

Une question générale permet de mesurer les attitudes vis-à-vis des étrangers: «Dites-moi, s'il vous plaît, ce que vous souhaitez pour la Suisse : une Suisse offrant les mêmes chances aux étrangers qu'aux Suisses ... une Suisse assurant de meilleures chances aux Suisses» (1 = une Suisse offrant les mêmes chances à tout le monde, 6 = une Suisse assurant de meilleures chances aux Suisses). Cette question révèle une acceptation ou un rejet explicites d'un exo-groupe, les étrangers, ce qui relève du racisme flagrant tel que défini par Pettigrew et Meertens (1993), nous allons donc considérer les réponses à cette question comme un indicateur de *racisme*. Plus le score est élevé, plus les répondants expriment du racisme.

⁴ En ligne avec notre définition des rapports sociaux de race, nous avons sélectionné les questions qui se réfèrent aux rapports entre Suisses et étrangers et entre religion chrétienne et autres religions (notamment musulmane lorsque précisé).

Deux mesures de *déni des inégalités entre nationalités et religions* ont été intégrées par nos soins : «Dans quelle mesure considérez-vous qu'en Suisse il existe des inégalités entre Suisses et étrangers» ; «Dans quelle mesure considérez-vous qu'en Suisse il existe des inégalités entre différents groupes religieux» (1 = inégalités très sérieuses, 4 = pas d'inégalités). Plus ces scores sont élevés, plus les répondants dénient les inégalités entre les Suisses/chrétiens et les groupes sociaux racisés et adhèrent ainsi à du racisme moderne, basé dans ce cas sur des critères de nationalité et de religion.

Enfin, une mesure explicite d'acceptation ou rejet des musulmans était présente : «Quelle est votre attitude à l'égard des musulmans?» (1 = très positive, 5 = très négative). Plus le score est élevé, plus les répondants expriment une attitude de rejet vis-à-vis des musulmans que nous allons considérer comme du *racisme antimusulman*.

6.4 Variables d'ancrage

Des mesures *d'identification aux appartenances de sexe, de nationalité et de religion* ont été proposées par notre équipe : «Nous faisons tous partie de différents groupes. Certains sont pour nous plus importants que d'autres. D'une manière générale, dans quelle mesure les éléments proposés dans la liste suivante, sont-ils importants pour décrire qui vous êtes : 1. Le genre ; 2. Votre religion ; 3. Votre nationalité» (0 = pas important du tout, 10 = extrêmement important). Plus ces scores sont positifs, plus les répondants s'identifient à ces catégories sociales.

Le *sex*e des répondants (1 = homme, 2 = femme) et leur *appartenance religieuse* (1 = chrétien, 2 = athée) ont également été relevés.

7 Résultats

7.1 Analyses descriptives sur les attitudes politiques

Les résultats montrent que 56% des répondants sont favorables à l'interdiction du voile dans les écoles afin de favoriser l'égalité entre hommes et femmes, 20% ne sont ni d'accord ni pas d'accord et 24% sont contre. Concernant les droits des femmes, 44% des répondants sont favorables à la gratuité des crèches, 21% ne sont ni d'accord ni en désaccord et enfin 35% sont contre. Concernant le droit de vote des étrangers, 45% des répondants sont d'accord, 14% ne sont ni d'accord ni pas d'accord, et enfin 41% sont contre ce droit. Globalement la population suisse est donc plutôt favorable aux droits des femmes et des étrangers, même si une proportion non négligeable y est opposée. L'interdiction du voile dans le but affiché de favoriser l'égalité entre hommes et femmes est soutenue par une majorité de Suisses.

Les corrélations entre les trois variables dépendantes montrent que le soutien à l'interdiction du voile pour favoriser l'égalité entre hommes et femmes n'est pas corrélé avec le soutien à des crèches gratuites ($r = -.07$, n.s.) et est corrélé négativement avec le soutien au droit de vote pour les étrangers ($r = -.25$, $p < .001$). Le

soutien aux droits pour les femmes est corrélé positivement avec le soutien aux droits pour les étrangers ($r = .37$, $p < .001$). Ces premiers résultats indiquent ainsi une indépendance totale entre le soutien aux droits des femmes et la restriction des droits des musulmans au nom de l'égalité des sexes.

7.2 Effets de la régulation des rapports sociaux de sexe et de race sur les attitudes politiques

Afin de tester nos hypothèses relatives à la construction des attitudes politiques, nous avons procédé à trois analyses de régression, une pour chaque variable dépendante. Pour chacune des analyses nous avons procédé en deux étapes. Dans un premier modèle, nous avons introduit toutes les variables d'ancrage. Dans un deuxième modèle, nous avons ajouté les principes organisateurs. Cette procédure en deux étapes permet d'apprécier le rôle respectif que jouent les deux blocs de variables. Nous allons tout d'abord commenter les résultats concernant notre variable dépendante principale, l'interdiction du voile, et ensuite ceux relatifs aux deux autres variables dépendantes : le droit à des crèches gratuites et le droit de vote pour les étrangers. Enfin, nous allons comparer les résultats de ces trois analyses.

7.2.1 Interdiction du voile

Le premier modèle, incluant uniquement les variables d'ancrage, explique 1.9% de la variance. La contribution des principes organisateurs dans le deuxième modèle améliore nettement la variance expliquée en la portant à 8.1%. Aucun problème de colinéarité n'est à signaler (cela est valable également pour les analyses suivantes).

Dans le premier modèle, seules deux variables d'ancrage ont un impact significatif sur les positionnements vis-à-vis de l'interdiction du voile : l'identification nationale et l'identification à la religion. Les coefficients beta indiquent que moins les répondants s'identifient à la Suisse, plus ils s'opposent à l'interdiction du voile. Ce résultat est conforme à nos hypothèses en montrant que l'identification à l'appartenance dominante «nationalité suisse» conduit à une moindre tolérance des pratiques de l'Autre racisé. L'effet de l'identification à la religion va par contre dans le sens inverse : on constate en effet que plus les personnes se définissent en relation avec leur appartenance chrétienne ou athée, plus elles s'opposent à l'interdiction du voile dans les écoles. La définition de soi en termes religieux semble ainsi conduire à une tolérance accrue vis-à-vis des pratiques religieuses de l'Autre.

Dans le deuxième modèle, le seul effet d'ancrage qui demeure significatif est celui de l'identification à la religion. L'effet de l'identification nationale n'est par contre plus significatif, ce qui indique que l'impact de cette variable d'ancrage est médiatisé par les principes organisateurs. Deux principes organisateurs ont un pouvoir prédictif très fort et significatif : le racisme et le racisme antimusulman. Moins les répondants adhèrent à des logiques racistes, y compris aux mesures antimusulmans, plus ils s'opposent à l'interdiction du voile. Ces résultats sont conformes à

Tableau 1 Analyses de régression sur les variables dépendantes

		Interdiction du voile (score + = contraire à l'interdiction)				Droit à des crèches gratuites (score + = contraire au droit)				Droit de vote (score + = contraire au droit)			
		β	t	R ²	β	t	R ²	β	t	R ²	β	t	R ²
Modèle 1 :													
Ancrages	Sexe (F +)	.101	.931		.159	1.508		.054		.539			
	Identification au sexe	-.039	-.271		.292	2.150*		.156		1.186			
	Interaction sexe * identification	-.017	-.091		-.453	-2.582**		-.242		-1.439			
	Identification nation	-.116	-2.446*		.141	3.085**		.370		8.390***			
	Religion (athée +)	.051	1.031		-.089	-1.857†		-.106		-2.292*			
	Identification religion	.123	2.344*	1.9%	.142	2.832**	8.2%	-.023		-.470	16%		
Modèle 2 :													
Ancrages et principes organisateurs	Sexe (F +)	.133	1.269		.105	1.018		-.013		-.140			
	Identification au sexe	.004	.031		.217	1.626		.064		.520			
	Interaction sexe * identification	-.088	-.493		-.318	-1.837†		-.084		-.530			
	Identification nation	-.049	-1.012		.092	1.972*		.266		6.227***			
	Religion (athée +)	.028	.570		-.057	-1.193		-.044		-1.016			
	Identification religion	.105	2.007*		.115	2.315*		-.034		-.737			
	Racisme	-.171	-3.530***		.092	1.955†		.282		6.543***			
	Adhésion aux rôles sexués	-.019	-.394		.170	3.685***		.126		3.001**			
	Racisme antimusulman	-.158	-3.477**		.036	.825		.077		1.892†			
	Déni inégalités de genre	.027	.603		.080	1.818†		.102		2.528*			
	Déni inégalités entre religions	.032	.653		.038	.805		-.033		-.774			
	Déni inégalités CH-étrangers	-.081	-1.701	8.1%	-.024	-.520	12.6%	.023		.555	28.2%		

Note: Pour la variable sexe, la modalité femme est codée en positif (F+); Pour la variable religion, la modalité athée est codée en positif (athée +); β correspond au coefficient Beta standardisé; R² indique la variance expliquée pour chacun des deux modèles; *** = p < .001, ** = p < .01, * = p < .05, † = p < .10. N = 515.

Source : MosaïCH 2009.

nos hypothèses et reproduisent ceux déjà obtenus dans des recherches exploratoires antérieures. Signalons enfin que les indicateurs relatifs aux rapports sociaux de sexe (rejet des rôles sexués, déni des inégalités de genre et identification au genre) n'ont aucun impact sur les attitudes politiques vis-à-vis du voile.

7.2.2 Droit à des crèches gratuites

Le premier modèle, incluant uniquement les variables d'ancrage, explique 8.2% de la variance. Alors que dans le deuxième modèle, incluant les principes organisateurs, le pourcentage de variance expliquée passe à 12.6%.

Dans le premier modèle, il apparaît que presque toutes les variables d'ancrage ont un impact significatif. Plus les personnes s'identifient à leur catégorie de sexe, plus elles s'opposent au droit à des crèches. L'effet d'interaction entre le sexe et l'identification à la catégorie de sexe indique que ceci est surtout vrai pour les hommes. L'identification nationale et l'identification à la religion vont ici dans le même sens: plus les répondants s'identifient à la Suisse et à la religion chrétienne, plus ils s'opposent aux crèches gratuites. Le simple fait d'être ou ne pas être croyant a également un impact: les personnes croyantes (chrétiennes) sont plus opposées aux crèches que les athées.

Dans le deuxième modèle, les effets de l'identification nationale et religieuse sont moins forts mais néanmoins significatifs, indiquant toujours qu'une forte identification aux catégories de nationalité et religion dominantes conduisent à une opposition aux droits des femmes. L'effet d'interaction entre le sexe et l'identification à la catégorie de sexe reste tendanciellement significatif: les hommes qui s'identifient à leur catégorie de sexe et les femmes qui ne s'y identifient pas du tout s'opposent plus aux droits des femmes que les autres répondants. A nouveau dans le deuxième modèle, les variables avec le plus fort poids explicatif se situent dans la catégorie des principes organisateurs, il s'agit en l'occurrence de la variable de rejet des rôles sexués: plus les répondants rejettent les rôles sexués traditionnels, moins ils s'opposent aux crèches. Le déni des inégalités de genre a aussi un impact marginal indiquant que plus les personnes dénient ces inégalités, moins elles sont favorables aux droits des femmes. Enfin, le degré de racisme a également un impact marginal: plus les répondants ont exprimé du racisme, plus ils sont opposés aux crèches. Globalement et conformément à nos attentes, ces résultats montrent que la régulation souhaitée des rapports sociaux de sexe joue un rôle central dans les attitudes politiques vis-à-vis des droits des femmes en général.

7.2.3 Droit de vote des étrangers

Le premier modèle, incluant uniquement les variables d'ancrage, explique 16% de la variance. Alors que le deuxième modèle, incluant les principes organisateurs, explique 28.2% de la variance.

Dans le premier modèle, les deux variables d'ancrage qui ont un impact significatif sont l'identification nationale et la religion. Il apparaît que plus les personnes s'identifient à la Suisse, plus elles s'opposent au droit de vote des étrangers. Les personnes croyantes (chrétiennes) s'opposent aussi plus que les athées à ce droit.

Dans le deuxième modèle, seule l'identification nationale reste significative, indiquant toujours qu'une forte identification à la Suisse conduit à une opposition aux droits des étrangers. Concernant les principes organisateurs, la variable qui a l'impact le plus fort est le racisme : plus les répondants expriment du racisme, plus ils s'opposent au droit de vote des étrangers. Les variables relatives à la régulation des rapports sociaux de sexe ont également des effets significatifs et nets : le non-rejet des rôles sexués traditionnels et le déni des inégalités de genre conduisent à une opposition aux droits des étrangers. Enfin, le racisme antimusulman a aussi un effet marginal : plus il est fort, plus les gens s'opposent au droit de vote des étrangers. Conformément à nos hypothèses, ces résultats indiquent que la régulation des rapports sociaux de race sous-tend les attitudes politiques vis-à-vis des droits des étrangers. Il apparaît également que le déni des inégalités de genre renforce l'opposition aux mesures en faveur des étrangers, relevant ainsi l'imbrication des rapports de domination de sexe et de race.

8 Discussion et conclusion

Dans cette étude, nous avions formulé l'hypothèse que les attitudes politiques envers les musulmans étaient organisées avant tout par des positionnements racistes et non par des positionnements (anti)sexistes, et que les attitudes politiques à l'égard des femmes en général devaient par contre être prioritairement structurées par des positionnements (anti)sexistes. Les trois analyses de régressions que nous avons effectuées confirment clairement nos attentes. En effet, les prédicteurs principaux des attitudes politiques vis-à-vis des musulmans sont ceux relatifs à la régulation des rapports sociaux de race. Ce résultat est analogue à celui sur le droit de vote des étrangers et montre ainsi la proximité entre les attitudes politiques envers les musulmans et envers les étrangers en général. Les indicateurs relatifs à la régulation des rapports sociaux de sexe jouent un rôle significatif sur l'item des crèches, ainsi que sur le droit de vote des étrangers, mais aucun sur l'interdiction du voile. Ainsi, bien que l'argument principal en faveur de l'interdiction repris dans l'item lui-même soit la défense des droits des femmes, le positionnement plus général vis-à-vis des rapports sociaux de sexe ne joue aucun rôle sur les réponses. Il s'agit donc de la sanction d'une pratique religieuse par une instrumentalisation du principe d'égalité entre hommes et femmes.

Au niveau des variables d'ancrage, l'identification à la nation est la variable avec la plus grande force explicative dans les trois analyses. Une forte identification

à la Suisse prédispose les répondants à refuser les droits aux femmes et aux étrangers et à soutenir l'interdiction du port du voile. Les autres variables ont des effets plus faibles, qui disparaissent dans le modèle intégrant les principes organisateurs. Le sexe, notamment, ne joue aucun rôle dans ces prises de position. Ainsi, comme ce fut le cas pour le vote anti-minarets (Vox, 2010), les femmes ne défendent pas davantage que les hommes des mesures qui limitent les droits des musulmans afin de préserver prétendument leurs propres droits.

Bien que les résultats obtenus confirment nos hypothèses, il faut noter cependant que le pourcentage de variance expliquée dans l'analyse de régression portant sur le voile est relativement faible. Cela est probablement dû à l'absence dans le questionnaire de variables explicatives centrales pour la problématique étudiée, telles que des mesures d'attribution d'un sexism extraordinaire à l'Autre racisé (Roux et al., 2006). La validité de notre interprétation est cependant appuyée par la comparaison des résultats de cette analyse de régression avec ceux relatifs au droit à des crèches gratuites. On constate en effet que lorsqu'il s'agit de prendre position sur des droits touchant potentiellement toutes les femmes indépendamment de leurs origines nationales ou ethniques, et non un sous-groupe racisé de femmes, la régulation des rapports sociaux de sexe devient logiquement le principe organisateur principal des attitudes politiques. Ces résultats prouvent ainsi que les indicateurs de sexism utilisés dans le cadre de cette étude sont valables et renforcent ainsi la pertinence de l'interprétation en termes d'instrumentalisation de l'égalité des sexes dans les attitudes politiques à l'égard des musulmans et des musulmanes.

Les résultats de cette étude fournissent plusieurs éléments permettant de mieux comprendre les raisonnements des citoyens suisses sur des enjeux de plus en plus débattus et d'actualité. Des études ultérieures sont néanmoins nécessaires pour développer cet axe de recherche. Comme déjà évoqué, les données MosaiCH 2009 ne comprennent pas de mesures d'ethnicisation du sexism ou d'attribution d'un sexism extraordinaire à l'Autre racisé, qui sont des variables cruciales dans les questions relatives à l'interdiction du voile. De même, les mesures de féminisme et de sexism nécessitent d'être développées, en introduisant également des items permettant de cerner les différentes conceptions de l'égalité (Roux, 1999). On peut en effet s'attendre à des attitudes sensiblement différentes envers les musulmans et la défense d'un modèle occidental présumé égalitaire et supérieur selon que l'égalité des sexes est conçue comme une égalité des chances (potentiellement acquise en Suisse) ou une égalité substantielle, qui se retrouve dans les faits (non encore acquise en Suisse). Des études ultérieures sont nécessaires pour développer cette ligne de recherche.

En conclusion, les résultats reportés dans cet article montrent que les prises de position des individus sur des thématiques touchant au rapport entre musulmans et monde occidental et à la place des femmes dans l'Islam ne sont pas liées à la manière dont ils souhaitent réguler les rapport entre hommes et femmes au sein de la société

occidentale. La volonté déclarée de protéger les femmes en interdisant le voile ne va en effet pas de pair avec la volonté d'octroyer plus de droits aux femmes en général et des attitudes féministes. Elle est par contre liée à la volonté d'octroyer moins de droits aux étrangers et à des attitudes racistes. La défense d'un groupe dominé tel que les femmes est ainsi instrumentalisée à des fins discriminatoires (Roux et al., 2007) et devient un argument permettant de donner une caution morale aux attitudes hostiles vis-à-vis des musulmans. En ce sens, l'ethnicisation du sexism peut être associée à du racisme voilé (Pettigrew et Meertens, 1993), qui permet aux femmes et hommes suisses, qu'ils soient de religion chrétienne ou athées, de discriminer la religion musulmane sans mauvaise conscience.

9 Références bibliographiques

- Afshar, Haleh. 2008. Can I see your hair? Choice, agency and attitudes : the dilemma of faith and feminism for Muslim women who cover. *Ethnic and racial studies*, 31: 411–427.
- Balibar, Etienne et Immanuel Wallerstein. 1990. *Race, nation, classe. Les identités ambiguës*. Paris: La Découverte.
- Belhoul, Samuel M. 2009. «Le débat sur l'Islam en Suisse.» In Mallory Schneuwly Purdie, Matteo Gianni et Magali Jenny (éds), *Musulmans d'aujourd'hui. Identités plurielles en Suisse*. Genève: Labor et Fides Editions.
- Benelli, Natalie, Christine Delphy, Jules Falquet, Christelle Hamel, Ellen hertz et Patricia Roux (Eds). 2006. «Sexisme et racisme : le cas français» *Nouvelles Questions Féministes*, 25 (1).
- Cahiers du CEDREF. 2006. *(Ré)articulation des rapports sociaux de sexe, classe et «race»*. Paris: Paris Diderot – Paris 7.
- Clancy-Smith, Julia. 2006. Le regard colonial : Islam, genre et identités dans la fabrication de l'Algérie française, 1830–1962. *Nouvelles Questions Féministes*, 25(1): 25–40.
- Clémence, Alain. 2001. «Social positioning and social representations.» In Kay Deaux et Gina Philogène (éds), *Representations of the Social*. Oxford, UK: Blackwell.
- Commission fédérale contre le racisme. 2006. *Les relations avec la minorité musulmane en Suisse*. Berne: Commission fédérale contre le racisme.
- Delphy, Christine. 2008. *Classer, dominer. Qui sont «les autres»?* Paris : La fabrique.
- Delphy, Christine. 2006. Antisexisme ou antiracisme? Un faux dilemme. *Nouvelles Questions Féministes*, 25 (1): 59–83.
- Delphy, Christine. 2001. *L'ennemi principal. Tome 2: Penser le genre*. Paris: Syllèphe.
- Doise, Willem. 1986. «Les représentations sociales: définition d'un concept.» In Willem Doise et Augusto Palmonari (éds), *L'étude des représentations sociales*. Neuchâtel: Delachaux & Niestlé.
- Fourest, Caroline et Fiammetta Venner. 2003. Les enjeux cachés du voile à l'école. *ProChoix*, 25: 19–31.
- Gianettoni, Lavinia et Patricia Roux. 2010. Interconnecting race and gender relations: racism, sexism and the attribution of sexism to the racialized Other. *Sex Roles: A Journal of Research*, 62(5): 374–386.
- Gianni, Matteo. 2009. «Citoyenneté et intégration.» In Mallory Schneuwly Purdie, Matteo Gianni et Magali Jenny (éds), *Musulmans d'aujourd'hui. Identités plurielles en Suisse*. Genève: Labor et Fides Editions.

- Gianni, Matteo (avec la collaboration de Mallory Schneuwly Purdie, Stéphane Lathion et Magali Jenny). 2005. Vie musulmane en Suisse. Profils identitaires, demandes et perceptions des musulmans en Suisse / éléments qualitatifs. Berne: Commission Fédérale des Etrangers.
- Guénif-Souilamas, Nacira. 2000. *Des beurettes aux descendantes d'immigrants nord-africains*. Paris: Grasset.
- Guillaumin, Colette. 1972. *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*. Paris: Gallimard.
- Haase-Dubosc, Danielle et Maneesha Lal. 2006. De la postcolonie et des femmes: apports théoriques du postcolonialisme anglophone aux études féministes. *Nouvelles Questions Féministes*, 25(3): 32–55.
- Ho, Christina. 2007. Muslim women's new defenders: Women's rights, nationalism and Islamophobia in contemporary Australia. *Women's Studies International Forum*, 30: 290–298.
- Hofstein, Cyril. 2009. Le référendum sur les minarets met la Suisse en émoi. *Le Figaro*, 27 novembre.
- Hutter, Jasmine. 08.07.2008. *La sharia et le minaret du point de vue de la femme* in Contre la construction de minarets. 25.03.2010 (<http://www.minarets.ch/12.html>).
- Moscovici, Serge. 1988. Notes toward a description of social representations. *European Journal of Social Psychology*, 18: 211–250.
- Nader, Laura. 1989. Orientalism, Occidentalism and the Control of Women. *Cultural Dynamics*, 2: 323–355.
- OFM (Office fédéral des Migrations). 2008. *Guide relatif à l'application de la convention d'intégration*. Bern: OFM.
- OFS (Office Fédéral de la Statistique). 2008. *On the Way to Gender Equality. Current Situation and Developments*. Neuchâtel: OFS.
- Pettigrew, Thomas F. et Roel W. Meertens. 1993. «Le racisme voilé: dimensions et mesures.» In Michel Wieviorka (éds), *Racisme et modernité*. Paris: La découverte.
- Roux, Patricia, Lavinia Gianettoni et Céline Perrin. 2007. L'instrumentalisation du genre : Une nouvelle forme de racisme et de sexism. *Nouvelles Questions Féministes*, 26 (2): 92–108.
- Roux, Patricia, Lavinia Gianettoni et Céline Perrin. 2006. Féminisme et racisme. Une recherche exploratoire sur les fondements des divergences relatives au port du foulard. *Nouvelles Questions Féministes*, 25(1): 84–106.
- Roux, Patricia (avec la collaboration de Valérie Perrin, Marianne Modak et Bernard Voutat). 1999. *Couple et égalité: un ménage impossible*. Lausanne: Réalités sociales.
- Said, Edward. 1980. *L'Orientalisme: l'Orient créé par l'Occident*. Paris: Seuil.
- Staerklé, Christian, Christophe Delay, Lavinia Gianettoni et Patricia Roux. 2007. *Qui a droit à quoi ? Représentations et légitimation de l'ordre social*. Grenoble: Presses Universitaires de Grenoble.
- Stolz, Jörg. 2005. Explaining Islamophobia. A Test of four Theories Based on the Case of Swiss City. *Revue suisse de sociologie*, 31: 547–566.
- Swim, Janet K., Kathryn J. Aikin, Wayne S. Hall et Barbara A. Hunter. 1995. Sexism and Racism: Old-Fashioned and Modern Prejudices. *Journal of Personality and Social Psychology*, 68: 199–214.
- Volpp, Leti. 2006. Quand on rend la culture responsable de la mauvaise conduite. *Nouvelles Questions Féministes*, 25 (3): 14–32.
- Vox. 2010. *Informations aux médias. Les partisans ont voulu émettre un signal symbolique*. Berne: Université de Berne.